



L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	27/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	27/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUÇ, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Laëtitia SALIOT.

**Absent :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Patrick DEMARQUET.

Mr Michel LEBOUÇ est nommé secrétaire de séance.

**N°047-2026**

**Etablissement du contrat de location du local « Boulangerie et épicerie »**

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipale de la rencontre du 26 février 2026, en présence de Monsieur et Madame GUERRIER, nouveaux boulangers, et de Mme Stéphanie GARNIER chez Maître BLANCHET. Cet échange a permis de préciser la nature de bail (3 ans, 6 ans ou 9 ans), les modalités du contrat (montant du loyer en fonction des équipements mis à disposition).

Les travaux à réaliser par la commune (la peinture des murs et des portes, la mise en service du four) et les soutiens financiers pour équiper ce commerce.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :**

- **DE REALISER** les travaux de rénovation concernant la boulangerie
- **DE PRECISER** la nature du bail ainsi que les modalités du contrat avec les nouveaux boulangers et la commune
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou l’adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le